Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20260908-DEL2026_13_CCAS-DE

CCAS-2026-13

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S.
DE LA COMMUNE DU GUILVINEC

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au C.C.A.S.	Présent	Votants
9	9	9

Séance du 08 septembre 2026

L'an deux mille Vingt-six, le 08 septembre 2026 le Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc TANNEAU, Président du CCAS.

Date de la convocation
01/09/2026

Présents : Jean-Luc TANNEAU, Laure VOLANT, Christine COCHOU, Brigitte QUERE, Françoise LE GOFF, Ornella RICORDEL, Gilles LE CORRE, Patricia TAVERNIER, Patricia RABEC

Absents excusés : 0

Pouvoirs : 0

Objet de la Délibération

Renouvellement de la prise en charge financière des adhésions et des ateliers de gymnastique adaptée de l'association Santé Bigoudène

-:-

Objet	Montant proposé	Montant accordé
Prise en charge de l'adhésion annuelle en 2027 (en euros)	20	15
Prise en charge de chaque session (11 séances) , par participant (en euros)	17	17

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- de renouveler, au titre de la période 2026-2027, la prise en charge financière par le CCAS des adhésions et des ateliers de gymnastique adaptée proposés par l'association Santé Bigoudène, au bénéfice des résidents du Guilvinec remplissant les conditions d'éligibilité ;

- de maintenir la prise en charge de l'adhésion annuelle à hauteur de 15 € par bénéficiaire pour l'année 2027 ;

- de fixer la prise en charge à 17 € par participant et par session de 11 séances de gymnastique adaptée pour la période 2026-2027 ;

Ont signé au Registre tous les Membres présents,

Fait au Guilvinec,
Le 09 septembre 2026
Le Président du CCAS,
Jean-Luc TANNEAU